



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/663

Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros à l'association "Unis Cité Auvergne Rhône-Alpes", sise 293 rue André Philip à Lyon (3ème arrondissement) dans le cadre de la pandémie de Covid-19

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/663 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT D'UN MONTANT DE 4 000 EUROS A L'ASSOCIATION "UNIS CITE AUVERGNE RHONE-ALPES", SISE 293 RUE ANDRE PHILIP A LYON (3EME ARRONDISSEMENT) DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE DE COVID-19 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « Unis-Cité Auvergne Rhône-Alpes » a pour objet d'organiser et promouvoir le service volontaire des jeunes pour une société d'individus responsables, solidaires et respectueux des différences.

Elle propose aux jeunes de 16 à 25 ans un engagement solidaire d'au moins 6 mois à temps plein reposant sur le dispositif national du service civique. Les jeunes, organisés en équipes de filles et garçons de toutes origines sociales et culturelles et de tous niveaux d'études, accomplissent des missions au service de l'intérêt général.

Ces missions concernent aussi bien à la promotion de la santé, la protection de l'environnement, les liens intergénérationnels, le handicap ou encore la médiation numérique.

Aujourd'hui, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, l'association Unis-Cité Auvergne Rhône-Alpes propose une action « Re'pairs santé - Covid » axée sur l'information, la sensibilisation aux gestes barrières et des échanges autour de ce que vivent les jeunes dans la situation sanitaire actuelle.

Ainsi, huit jeunes volontaires formés et accompagnés sur ce sujet proposeront des interventions, coordonnées par des professionnels de santé, et en relation avec les services de la Ville de Lyon, auprès d'un public jeune.

De plus, ce projet s'intègre dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du 2 septembre dernier de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) intitulé « actions d'éducation aux gestes barrières et de promotion et d'éducation en santé-environnement dans le contexte de la pandémie de Covid-19 » auquel la Ville de Lyon a répondu et qui a reçu un avis favorable de l'ARS avec l'attribution d'une subvention de 61 175 euros.

Par conséquent, je vous propose que la Ville de Lyon, fortement mobilisée face à la pandémie de Covid-19 et la recrudescence de la circulation du virus, réponde favorablement à la demande de soutien de l'association Unis-Cité Auvergne Rhône-Alpes en lui attribuant une subvention de 4 000 euros.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de fonctionnement de 4 000 euros est allouée à l'association « Unis-Cité Auvergne Rhône-Alpes », sise 293, rue André Philip à Lyon (3^{ème} arrondissement).
- 2- La dépense en résultant, soit 4 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit n° 41925, nature 65748, fonction 412.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET